



Wallonie

**THIMISTER-CLERMONT**



[www.thimister-clermont.be](http://www.thimister-clermont.be)

**Administration communale**  
Centre 2 - 4890 THIMISTER-CLERMONT

☎ (087) 44.65.16

Fax (087) 44.55.77

Belfius : BE27 091-0004506-73



*Cavalier Fonck*

**URBANISME**

**AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est M et Mme MEYERS-YANS demeurant à 4680 HERMEE, Rue des Martyrs 10A.

Le terrain concerné est situé à THIMISTER-CLERMONT 4890, Roiseleux et cadastré 1ère division section A n°116p.

Le projet consiste en la construction d'une maison d'habitation unifamiliale et présente les caractéristiques suivantes : 2 écarts aux prescriptions du permis de lotir en vigueur, à savoir : emploi d'un bardage de type Kingspan anthracite et de toitures plates sur les annexes, non-respect des zones de recul.

Le dossier peut être consulté les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, ainsi que les mardi et jeudi matin de 8h30 à 12h30 à l'adresse suivante : Administration communale de Thimister-Clermont, Centre 2 à 4890 THIMISTER.

Des explications sur le projet peuvent être obtenue auprès du service de l'Urbanisme (087/44 65 16, [urbanisme@thimister-clermont.be](mailto:urbanisme@thimister-clermont.be)) dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Thimister-Clermont, Centre 2 à 4890 THIMISTER.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 18/06/2019 au 02/07/2019 au collège communal par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Thimister-Clermont, Centre 2 à 4890 THIMISTER**

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.

Namur, le 22 décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal,

C. DI ANTONIO